



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Diversité  
des expressions  
culturelles

# 9 IGC

CE/15/9.IGC/1  
Paris, 13 octobre 2015  
Original : anglais

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Neuvième session ordinaire  
Paris, Siège de l'UNESCO  
14 - 16 décembre 2015

**Point 1 de l'ordre du jour provisoire** : Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2

1. Ordre du jour provisoire de la neuvième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») :

Ouverture de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de la liste des observateurs
3. Adoption du compte-rendu détaillé de la huitième session ordinaire du Comité
4. Rapport du Secrétariat sur ses activités (2014 – 2015)
5. Activités futures du Comité : projet de plan de travail, agenda, ressources
6. Le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)
7. Cadre pour projet de directives opérationnelles sur les questions numériques
8. Le traitement préférentiel et la consultation et la coordination internationale: rapport sur la mise en œuvre et l'impact des articles 16 et 21 de la Convention
9. Evaluation de la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention
10. Rapports périodiques quadriennaux et résumé analytique
11. Date de la prochaine session du Comité
12. Election des membres du Bureau de la dixième session ordinaire du Comité
13. Autres questions

Clôture de la session

2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

**PROJET DE DECISION 9.IGC 1**

*Le Comité,*

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/1,
2. Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.